

Au lycée, neuf « combinaisons » possibles pour remplacer les trois filières actuelles

Avec la réforme à venir, les élèves commenceraient à choisir leurs matières de prédilection dès la seconde.

ÉDUCATION Le projet de réforme du bac et du lycée, porté par la mission pilotée par Pierre Mathiot, l'ex-directeur de Sciences Po Lille, se clarifie après plus de soixante-dix auditions. Même si son rapport ne sera rendu à Jean-Michel Blanquer que fin janvier, plusieurs constantes sont apparues ces dernières semaines. Le principe de quatre épreuves en terminale semble acté, avec deux écrits concernant les deux disciplines de la « majeure » choisie par l'élève, un grand oral et une épreuve de philosophie.

Pour remplacer les trois voies actuelles du lycée général (S, L, ES), neuf parcours se dessinent. Des binômes de disciplines « majeures » pourraient être proposés aux élèves, comme autant de nouvelles filières : maths-physique-chimie, maths-sciences de la vie et de la terre, sciences de l'ingénieur-physique-chimie, maths-informatique, maths-sciences économiques et sociales (SES), SES-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-arts, lettres-philosophie.

L'élève devrait choisir, outre ces deux disciplines constituant les « majeures », deux à trois disciplines « mineures ». Il pourrait aussi suivre la même discipline en majeure et en mineure, sous forme d'un enseignement renforcé. Et tous les lycéens seraient par ailleurs amenés à suivre un « tronc commun ». En première, les mathématiques, les lettres, la langue vivante 1, l'histoire-géographie, l'éducation physique et sportive. En terminale, la philosophie, l'histoire-géographie, la langue vivante 1 et le sport. La spécialisation de l'élève serait progressive de la seconde à la terminale, avec des volumes horaires ramenés à 27 heures de cours hebdomadaires, selon Claire Guéville du syndicat Snes-FSU.

Ces neuf « doublettes » rappellent l'organisation du lycée précédant la réforme de 1993. À l'époque, les filières du bac général, aujourd'hui dénommées L (littéraire), ES (économique) et S (scientifique) étaient plus nombreuses et plus spécifiques. L'ancien bac C et l'ancien bac D correspondant précisément à deux doublettes, respectivement maths et sciences physiques et maths et sciences de la vie et de la terre. Idem pour la doublette lettres et langues, qui reprend le principe du bac A2, ou maths et informatique, qui rappelle la vieille filière E.

S'agirait-il d'un retour en arrière avec un simple changement d'appellation des filières actuelles ? Ces parcours sont « stéréotypés », « contraints » et « finalement assez classiques », pour Jean-Rémi Girard, du Snaic, selon qui ils ne « mettent pas assez en valeur les différents profils des élèves. On continue à avoir les scientifiques, les littéraires et les économistes. » Ce projet permettra-t-il de modifier la hiérarchie des disciplines, au sommet de laquelle trône le bac scientifique (S), archidominant et que d'aucuns jugent trop peu scientifique ? « Peu de



Ce projet permettra-t-il de modifier la hiérarchie des disciplines, au sommet de laquelle trône le bac scientifique (S) ? NICOLAS KOVARIK/IFES

lycéens choisissent les parcours littéraires, même s'il est positif de respecialiser toutes les filières », estime Stéphane Crochet, du SE-Unsa. Pour Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, syndicat de chefs d'établissement, « il existe des invariants de ce que peut offrir un établissement. Réforme après réforme, on tourne toujours autour des mêmes articulations disciplinaires, qui correspondent aux débouchés de l'enseignement supérieur. Le vrai changement, ce sera celui du bac et de son articulation avec

l'université, pas celui du lycée, qui, à mon sens, ne révolutionnera pas grand-chose ».

Un « choix très guidé »

De fait, le « choix » des lycéens risque de paraître d'autant plus relatif qu'ils vont faire face à une réalité contraignante, celle du stock de professeurs de leur lycée, tous très spécialisés et qui doivent « faire » leurs dix-huit heures de cours hebdomadaires. Sans compter l'organisation complexe des emplois du temps.

Les personnes auditionnées par Pierre Mathiot évoquent toutes un « choix très guidé ». Pas question d'un lycée à la carte, comme certains l'espèrent, permettant de mêler langues et mathématiques ou art et sciences physiques.

Les choses sérieuses commenceront dès septembre 2018, en classe de seconde, qui sera semestrialisée. Un tronc commun pourrait occuper la totalité des enseignements du premier semestre et les lycéens pourraient choisir des modules au deuxième semestre, sous réserve

de cohérence. Toutes ces hypothèses comportent beaucoup d'incertitudes. Que deviendront, par exemple, les options ou les langues vivantes ? C'est une source d'inquiétude pour les différentes associations disciplinaires. Le lycée coûte cher. Or proposer certains cours communs à tous les lycéens pourrait permettre au gouvernement de réaliser des économies. Il peut être tentant de profiter d'une réforme du lycée pour réduire le nombre d'options ou de langues. ■ M.-E.P.

Vers la fin du rattrapage au baccalauréat

MARIE-ESTELLE PECH

FINI LE PASSAGE du baccalauréat au « rattrapage ». Une notion familière à tous les bacheliers qui ont présenté l'examen depuis 1960. C'est une hypothèse constante qui se dégage des consultations menées par Pierre Mathiot, chargé par Jean-Michel Blanquer de mener une réflexion sur la réforme programmée de ce monument vieux de plus de 200 ans. Lourd à organiser, le rattrapage perdrait par ailleurs de son sens avec la réforme à venir en 2021, davantage axée autour du contrôle continu.

Aujourd'hui, l'élève de terminale présente des épreuves orales de rattrapage – le « second groupe d'épreuves » dans le jargon officiel – si la moyenne de ses notes est comprise entre 8 et 10 sur 20. Il ne peut choisir de rattraper que deux matières parmi les épreuves écrites obligatoires du bac, les notes qu'il obtient à chacune de ces épreuves pouvant alors être substituées à celles précédemment obtenues. Ils étaient ainsi 95 000 en juillet 2017 à discuter deux fois vingt minutes en philosophie, mathématiques ou histoire pour tenter d'obtenir le sésame avec la peu honorable mention « passable ». Quelque 60 à 70 % de ces élèves tangents

issus des filières générale, technologique et professionnelle ont réussi. Et ont permis de gonfler les statistiques des reçus : 87,9 % de réussite globale au bac.

Ce deuxième groupe d'épreuves du bac, qui mobilise des dizaines de milliers d'enseignants en juillet ainsi que des centaines d'établissements scolaires, pourrait être remplacé par un examen attentif du livret scolaire de ces élèves tangents.

« Une épreuve, même orale, c'est plus fort qu'un simple regard sur le dossier »

STÉPHANE CROCHET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SE-UNSA

Les syndicats d'enseignants ne pleureront pas sa suppression. « Ces oraux de rattrapage ne rajoutent pas grand-chose et mobilisent beaucoup de monde », estime Frédérique Rolet, du Snes-FSU, principal syndicat d'enseignants du secondaire. Pour autant, « selon une enquête que nous avions réalisée il y a quelques années, les gens y sont attachés », rappelle-t-elle.

Dans le rapport parlementaire le plus complet sur le bac datant de 2008,

le sénateur Jacques Legendre faisait part du fait que ses nombreux interlocuteurs avaient mis l'accent « sur le caractère profondément insatisfaisant de ces oraux de rattrapage, ceux-ci s'apparentant quelquefois à une formalité dès lors que le livret de l'élève semble plaider en sa faveur ». Les examinateurs sont en effet quelquefois informés des avant le début de l'oral du nombre de points nécessaires à l'élève pour obtenir le bac et de la nature de son parcours scolaire, via la consultation du livret. Substituer deux notes d'un court oral à deux épreuves, le plus souvent écrites, « n'est pas satisfaisant », ajoutait par ailleurs le rapport.

Représentant du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN-Unsa, Philippe Tournier considère pour sa part que ce rattrapage oral « favorise les élèves aux résultats inégaux, de joyeux drilles qui l'obtiennent haut la main, tandis que les élèves sérieux et travailleurs mais tangents ne l'obtiennent pas toujours et sont pénalisés à l'arrivée ». Un examen du livret scolaire serait pour lui amplement suffisant. Secrétaire général du SE-Unsa, Stéphane Crochet craint toutefois que la suppression du rattrapage n'affaiblisse la valeur du bac : « Une épreuve, même orale, c'est plus fort qu'un simple regard sur le dossier. » ■

ZOOM

Routes à 80 km/h : Édouard Philippe se dit prêt à être « impopulaire »

Dans un entretien au *Journal du dimanche*, le premier ministre, Édouard Philippe, a défendu la probable réduction de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, même s'il « comprend les arguments, et même la mauvaise humeur », disant accepter d'être « impopulaire » si cela peut « sauver des vies ». Pour tenter d'enrayer la hausse du nombre de morts sur les routes, le gouvernement devrait annoncer mardi l'abaissement à 80 km/h de la vitesse maximale sur 400 000 km de routes secondaires. C'est sur les routes à double sens hors agglomération, majoritairement limitées à 90 km/h, que se sont concentrés, en 2016, 55 % des accidents mortels, soit 1 911 des 3 477 tués sur les routes.

EN BREF

Enlèvement d'un bébé : le père en garde à vue

Un nourrisson de 2 mois, en danger de mort, qui avait été enlevé vendredi soir dans un hôpital de Toulouse, a été retrouvé vivant samedi soir et son père a été arrêté. Un gendarme au repos a repéré sa voiture dont l'immatriculation avait été donnée dans l'Alerte enlèvement du parquet de Toulouse.

Un homme abattu devant une discothèque à Nantes

Un homme a été tué par arme à feu tôt dimanche matin devant la discothèque Le Bilboquet, située sur l'île de Nantes. La police judiciaire a été saisie de l'enquête. Le parquet n'a pas souhaité donner de précisions sur les circonstances du drame ou l'identité de la victime.

70
auditions
ont été nécessaires pour clarifier le projet de réforme du bac et du lycée

Série noire pour les sapeurs-pompiers

Deux jeunes volontaires ont été tués ce week-end dans un incendie qui a fait deux autres morts, dans le Pas-de-Calais. La semaine dernière, un soldat du feu volontaire savoyard est décédé lors d'une intervention.

SÉCURITÉ Difficile année 2018 pour les sapeurs-pompiers. La mort de deux d'entre eux, dans la nuit de samedi à dimanche, dans l'incendie d'une maison dans le Pas-de-Calais, survient alors qu'un pompier volontaire savoyard de 64 ans est décédé quelques jours plus tôt. Le 4 janvier dernier, il est tombé dans un torrent en crue lors d'une intervention entre Isère et Savoie, alors qu'il se

portait au secours d'un automobiliste en perdition.

Ce week-end, Arnaud Dauchy et Jonathan Cottret, âgés respectivement de 20 et 32 ans, sont morts en tentant d'éteindre un incendie à Estrée-Blanche, qui a également coûté la vie à deux jeunes habitants de la maison en flammes et fait trois blessés. Un autre sapeur-pompier a été brûlé gravement aux mains et aux

jambes et hospitalisé à Lille, tandis que la mère des deux jeunes gens tués a été admise « en urgence absolue » au service des grands brûlés du CHRU de cette ville.

L'origine de ce violent incendie n'est pas encore connue. « Le centre départemental est meurtri », a déclaré le lieutenant-colonel Dominique Guilhem. « La corporation est entraînée » au risque de perdre un homme, « mais quand ça

touche l'un des nôtres, nous ne sommes jamais vraiment préparés », a-t-il déclaré. « Les Français savent ce qu'ils doivent à tous ceux qui risquent leur vie pour les protéger », a tweeté le président Emmanuel Macron. Plus d'une dizaine de pompiers sont morts en service depuis cinq ans, dont au moins cinq étaient des volontaires.